

## Règlement du concours d'entrée 2023 de l'École de Journalisme de Toulouse

### **Préambule :**

L'École de Journalisme de Toulouse (EJT) organise annuellement un concours pour recruter sa promotion de première année. Le règlement ci-dessous en définit les modalités.

L'objectif du concours est de discerner les capacités journalistiques du candidat, son intérêt très fort pour l'actualité et sa volonté réelle d'exercer ce métier. Il n'est pas de sélectionner des candidats qui sauraient déjà produire des articles de presse écrite ou des reportages audiovisuels. Soucieuse de favoriser la diversité des candidatures, l'EJT ouvre son concours à toutes et tous, sans conditions préalables d'âge ou de préparation. Ainsi, chacun, sous réserve d'avoir fourni un dossier complet, est invité à passer les épreuves orales et à défendre sa candidature.

### **Article 1 : Conditions d'accès**

Le concours de l'EJT est ouvert aux titulaires, quel que soit leur âge, d'un diplôme d'État de niveau bac + 2 ou d'un titre équivalent dûment homologué par l'État. Pour être accepté ce diplôme doit justifier de la reconnaissance de 120 ECTS. L'étudiant reçu au concours devra être en mesure de produire ce diplôme au moment de son inscription au concours et au plus tard au jour de son inscription définitive, s'il est reçu, pour les étudiants qui effectuent une deuxième année après le baccalauréat l'année du concours de l'EJT.

Les personnes titulaires d'un baccalauréat et bénéficiant d'une expérience professionnelle minimale de deux ans peuvent être admises à présenter le concours d'entrée à l'EJT. Elles doivent dans un premier temps transmettre à l'école un CV et une lettre de motivation. Ce dossier sera instruit par l'équipe pédagogique de l'école qui émettra un avis. S'il est favorable, le candidat pourra s'inscrire sur la plateforme d'inscription au concours. Le CV et la lettre de motivation doivent être déposés au plus tard dix jours avant la date limite d'inscription au concours, soit le 11 avril 2023 pour le concours 2023.

### **Article 2 : Inscription**

L'inscription au concours s'effectue exclusivement en ligne sur la plateforme prévue à cet effet. Pour le concours 2023, les inscriptions seront ouvertes le 1<sup>er</sup> février 2023 et closes le 21 avril 2023 à 23H30 (heure de Paris). L'inscription n'est réputée valable que si le candidat fournit la totalité des documents demandés, que ceux-ci sont conformes aux attentes et à la légalité et qu'il s'est acquitté du paiement des droits d'inscription. À défaut de remplir toutes ces conditions l'inscription sera refusée.

### **Article 3 : Étudiants étrangers**

Les étudiants étrangers peuvent postuler au concours d'entrée à l'EJT. Ils doivent maîtriser la langue française écrite et parlée. Ceux issus de l'Union Européenne n'ont pas de formalité particulière à réaliser. Pour les étudiants de nationalité hors Union Européenne, leur processus d'inscription doit préalablement passer par Campus France qui doit délivrer les autorisations afférentes. À défaut de fournir les justificatifs demandés, l'inscription sera refusée.

#### **Article 4 : Documents à fournir**

Pour valider sa candidature, le candidat devra remplir un questionnaire administratif et fournir les pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Relevé de notes du baccalauréat
- Trois bulletins de notes de l'année de terminale
- L'ensemble des relevés de notes pour ses études au-delà du baccalauréat
- Quatre épreuves spécifiques dont les caractéristiques sont précisées sur la plateforme d'inscription
- Diplôme justifiant de l'acquisition de 120 ECTS

#### **Article 5 : Frais d'inscription**

Les frais d'inscription au concours sont fixés à hauteur de 100€. Pour les boursiers ce montant est ramené à 50€. Pour bénéficier de ces conditions, les étudiants boursiers doivent produire un justificatif du CROUS qui sera déposé sur la plateforme d'inscription. À défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte.

#### **Article 6 : Convocation aux épreuves**

Les candidats dont l'inscription aura été validée seront convoqués par mail ou tout autre moyen à deux entretiens oraux avec des jurys qui se dérouleront en visioconférence entre le 11 mai 2023 et le 14 juin 2023. Les étudiants accuseront réception de la convocation et confirmeront leur présence aux deux épreuves.

La première est un entretien de motivation durant lequel seront également vérifiées les connaissances en actualité et la maîtrise de la langue française.

La seconde se déroulera au choix du candidat soit en allemand, soit en anglais, soit en espagnol.

L'absence à une épreuve sera sanctionnée par un zéro qui est éliminatoire.

#### **Article 7 : Résultats**

A l'issue des épreuves orales, un jury se réunit pour établir la liste principale de 36 candidats et la liste d'attente. Le jury est souverain et ses décisions ne sont pas susceptibles de recours.

Les candidats reçus devront confirmer leur inscription avant une date limite décidée en commun par l'ensemble des écoles de la Conférence des Écoles de Journalisme (CEJ). Cette date leur sera précisée sur le mail leur annonçant leur réussite au concours. En cas de non réponse au plus tard à cette date limite, ils seront réputés démissionnaires. Leur place sera dès lors proposée aux candidats de la liste d'attente dans l'ordre de leur classement au concours. En fonction de leur acceptation ou de leur refus, les places seront proposées au fur et à mesure en descendant la liste d'attente.

Au terme du processus et de l'attribution des 36 places, le jury se réserve la possibilité d'accepter jusqu'à 4 étudiants supplémentaires, en respectant le classement de la liste d'attente, en fonction des résultats obtenus.

#### **Article 8 : Validité de la réussite au concours**

La réussite au concours valide une place dans la promotion de première année de l'EJT constituée à la rentrée universitaire suivant immédiatement le concours. La rentrée d'un étudiant ne peut être différée à une autre année.